**APRTLO**

**Association des Propriétaires de la Résidence de Trifouilly-les-Oies**

 (Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901)

**PROCES VERBAL DE L’ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DE L’ASSOCIATION**

Le (date), se sont réunies, par audio-conférence (ou lieu précis), les personnes suivantes :

 Mme Sophie STIQUET

M. Yann AMAR

M. Jean PEUPLU

M. Jean RAGE

Tous copropriétaires dans la résidence-hôtel sise 123, allée LAIBLEU, 99000 TRIFOUILLY-les-OIES.

Après examen de la situation provoquée par :

* les retards répétés des paiements des loyers par le locataire-exploitant ;
* son manque de communication ;
* le changement de management et le regroupement des opérateurs Park and Suites et Groupe Menguy Investissements ;
* les informations financières contradictoires et inquiétantes relatées dans les média,

d’une part,

et après consultation par voie de mailing adressé (ou de sondage électronique), de l’ensemble des propriétaires de la résidence sus-indiquée,

d’autre part,

il a été décidé à l’unanimité des personnes présentes la création de l’association loi 1901 dénommée **Association des Propriétaires de la Résidence de Trifouilly-les-Oies** dont l’acronyme est **APRTLO.**

Le rôle majeur de cette association est de coordonner les actions des copropriétaires y adhérant dans le but de défendre leurs intérêts, notamment face au gestionnaire et au syndic de leur résidence.

Pour la première année de fonctionnement, il a été fait appel au volontariat pour la constitution du bureau qui se trouve ainsi composé :

Président Mme Sophie STIQUET

Secrétaire M. Yann AMAR

Trésorier M. Jean PEUPLU

Fait à (lieu), le (date).

**La Présidente, Le Secrétaire, Le Trésorier,**

Mme Sophie STIQUET M. Yann AMAR M. Jean PEUPLU